



# Règlement intérieur

## Inscription :

La section billard est rattachée au « Club Montaleau ».

Pour toute inscription à la section billard, il faut s'acquitter :

- Une inscription annuelle de 50 euros au club Montaleau
- Une inscription à la section billard de 15 euros (30€ pour les hors Sucs)

Au sein de la section Billard, une participation de 30 euros est demandée pour l'organisation des différentes animations (fête de fin d'année, beaujolais nouveau, ...). Seuls les adhérents à jour de leur participation peuvent assister à celles-ci.

A noter qu'il n'y a aucune obligation de cotiser pour ces animations.

Les nouveaux adhérents sont priés de se présenter au responsable du club afin de prendre connaissance du règlement intérieur.

Du matériel peut être mis à leur disposition le temps d'investir dans leur propre matériel.

## Utilisation des locaux :

Seules les personnes inscrites à la section « billard » du club Montaleau peuvent utiliser cette salle.

- Chaque personne devra se noter sur le cahier de présence et plus particulièrement les personnes qui viennent le matin
  - Mentionner à la date correspondante son nom, heure d'arrivée et de départ.
- Les personnes « débutantes » doivent s'abstenir de faire des « piqués » ou « massés » en dehors de la présence d'une personne expérimentée sur ces points. Je rappelle pour mémoire l'état des tapis que l'on a retrouvé « troués » sans effectivement une excuse ou mention du responsable.

- Le dernier membre qui quitte la salle doit s'assurer que :
  - Toutes les lumières et tous les appareils électriques sont bien éteints.
  - La porte vitrée soit fermée.
  - Les fenêtres fermées.
  - Les boîtes et bouteilles vides sont mises dans les poubelles prévues à cet effet En cas de renversement accidentel les tables et le sol doivent de suite être nettoyés
  - Les verres utilisés sont rangés dans l'armoire, au-dessus de la fontaine d'eau.
  - La table ne gêne pas l'ouverture de la porte de la salle de sport.
  - La porte de sortie est bien enclenchée.

## *Planning d'ouverture :*

La structure d'accueil est sous la responsabilité de la maison des seniors.

La salle est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 (17h30 en période de congés scolaires).

## *Entretien des Billards :*

Sachant que vous jouerez mieux avec du bon matériel qui est aussi le vôtre, il est obligatoire de prendre en compte les règles ci-dessous :

-Pour le premier utilisateur de la journée :

- enlever et plier la couverture de protection
- nettoyer les billes au chiffon

-Après chaque utilisation :

- Nettoyage du tapis avec l'aspirateur portatif
- Nettoyer les billes au produit et les ranger dans leur boîte et mettre la boîte fermée sur la tablette

- Pour le dernier utilisateur de la journée :

- Passer le petit aspirateur violet sur les tapis
- Nettoyer les billes (dans la machine de nettoyage) et rangement de la boîte sur la tablette
- Recouvrir le billard de sa protection
- Fermer l'armoire et remettre les clés à leur emplacement défini

- *Pour rappel : un document plus précis est affiché dans la salle de billard.*
- En cas de détérioration du matériel, une réparation ou contrepartie financière pourra être exigée.
- Pensez également à vérifier régulièrement votre matériel, principalement le procédé, qui très endommagé peut détériorer le tapis.

## Compétition et parties libres :

Il existe quatre formules de jeu :

- un championnat, prenant en compte les handicaps
- une coupe sans handicap
- les parties libres (limitées à 1h en cas d'affluence)
- tableau de Cazin

Pour les matches de championnat, il est obligatoire de s'inscrire sur le semainier.

Lors des matches du championnat, il est demandé de respecter les joueurs et donc de faire un minimum de bruit.

Il est fortement recommandé à toutes les personnes fréquentant l'aire de jeu :

- De respecter le calme nécessaire à la concentration des joueurs pendant les parties
- De respecter son adversaire ainsi que les joueurs des autres billards
- De limiter les parties à 1 heure en cas d'affluence

## Gestion du club :

Une réunion se tient au moins une fois tous les 2 mois et 10 jours avant les événements organisés par le club sur convocation du responsable du club. Seuls les membres du bureau participent à cette réunion (sauf exception).

La liste des membres du bureau est affichée dans la salle.

Un ordre du jour est présenté par le responsable en prenant en compte les demandes qui peuvent être faites par l'ensemble des membres du club.

Les décisions prises à l'intérieur de ces réunions sont ensuite appliquées à l'ensemble des participants du club.

Pour toute demande qui nécessite un investissement financier concernant le matériel de billard, elle doit être soumise à la présidente du Club Montaleau.

Fait à Sucy. Septembre 2024

Le responsable de la Section Billard

Raymond PERSINETTE